

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUILS DE PARTICIPATION
FS/EM/45/2009**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre d'un reclassement entre actionnaires majoritaires de la société LGMC, monsieur Mohamed El Jamali, a déclaré le 10 décembre 2009, avoir acquis le 8 décembre 2009 sur le marché de blocs, 22.880 actions LGMC au cours unitaire de 325,76 dh et sur le marché central 5 actions au cours unitaire de 329,05 dh, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 5 % dans le capital de ladite société.

Suite à ces transactions, monsieur Mohamed El Jamali détient 63.910 actions LGMC, soit 6,98% du capital de la société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil de participation précité, monsieur Mohamed El Jamali envisage d'arrêter ses achats des actions LGMC.

Monsieur Mohamed El Jamali agit de concert avec les personnes suivantes :

Personnes avec qui le déclarant agit de concert	Avant FSP		Après FSP	
	Nombre d'actions LGMC détenues	Part du capital et des droits de vote détenus	Nombre d'actions LGMC détenues	Part du capital et des droits de vote détenus
Tad Maroc	22.885	2,49%	0	0%
Abdelkrim El Jamali	68.205	7,44%	68.205	7,44%
Karim Ayouche	126.883	13,85%	126.883	13,85%
Leila Ayouche	44.668	4,87%	44.668	4,87%
Kenza Bourquia	5.165	0,56%	5.165	0,56%
Kay Holding	4.995	0,54%	4.995	0,54%
Concorde Finance Sarl	45.500	4,97%	45.500	4,97%
Jaybo Sarl	504.323	55,08%	504.323	55,08%
TOTAL	822.624	89,85%	799.739	87,35%

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 26

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières